

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 9 avril 2018 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Demande d'aide financière
 - a) Le Chœur de l'Isle d'Orléans ;
7. Résolution - PLUMobile Organisateur de déplacements ;
8. Résolution - Revenu-Québec ;
9. Résolution - Directeur de l'état civil – Dossier célébrants ;
10. Résolution - Politique familiale 2018-2020 ;
11. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
12. Période de questions ;
13. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

018-029

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-030

Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux**

Item 4 **Correspondance**

018-031

Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 5 mars 2018 jusqu'à la séance prévue en mai 2018 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Murielle Lemelin,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 94 688,85 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 18 503,05 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière

018-032

a) La Chœur de l'Isle d'Orléans

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Lauréanne Dion il est résolu :

Que la somme de 50 \$ soit versée au Chœur de l'Isle d'Orléans pour sa campagne de financement 2018.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-033

Item 7 Résolution PLUMobile Organisateur de déplacements

Attendu que les articles modifiés 467.11 à 467,14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des 6 municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

Attendu que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

Attendu que Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

Attendu que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2018 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$

Attendu que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2018, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 octobre 2017 par résolution 2017-CE-30 de son conseil comité exécutif;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

Attendu que la quote-part de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 2 449,92 \$ représentant 4,64 \$ par habitant pour l'année 2018;

Attendu que le 4,64 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Attendu que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2018, soit une somme de 2 449,92 \$ à PLUMobile

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-034

Item 8 **Résolution Revenu-Québec**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une communication de Revenu Québec le 23 février 2018 qui rapportait que l'organisme n'avait aucune note officielle désignant Monsieur Marco Langlois à titre de secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Attendu que pour avoir un accès complet aux services électroniques offert par Revenu Québec la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit clarifier cette situation ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une communication de Revenu Québec le 19 février 2018 qui rapportait que l'organisme avait un délai maximal de 90 jours pour remédier à la situation ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (numéro d'identification 1006128528 et NEQ 8813432182) informe Revenu Québec que Monsieur Marco Langlois est le directeur général/secrétaire-trésorier de la corporation depuis le 1^{er} janvier 2006 ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (numéro d'identification 1006128528 et NEQ 8813432182) informe Revenu Québec que Monsieur Marco Langlois est autorisé

- à inscrire la Municipalité (entreprise) aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité (entreprise) à ClicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité (entreprise) à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité (entreprise), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité (entreprise) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-035

Item 9 **Résolution Directeur de l'état civil – Dossier célébrants**

Attendu qu'un nouveau conseil municipal a été élu en novembre 2017 pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu que pour avoir l'autorisation d'agir comme célébrant de mariage ou d'union civile sur le territoire de la Municipalité, les membres du conseil doivent en faire la demande auprès du Directeur de l'état civil du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande au directeur de l'état civil que soient désignés comme célébrants autorisés les personnes suivantes en sus de Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier :

- Madame Lina Labbé, mairesse
- Madame Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1;
- Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2;
- Monsieur Patrick Morin, conseiller au siège numéro 3;
- Monsieur Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4;
- Monsieur Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5;
- Madame Murielle Lemelin, conseillère au siège numéro 6.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-036

Item 10 **Résolution - Politique familiale 2018-2020**

Attendu que le bien-être des familles et des aînés demeure une priorité pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu que les six municipalités de l'Île d'Orléans et la MRC de l'Île-d'Orléans se sont dotées en 2014-2017 d'un plan d'action pour améliorer le soutien accordé aux familles et aux aînés pour ainsi leur permettre de mieux profiter du milieu dans lequel ils vivent;

Attendu que le programme de soutien aux Politiques Familiales Municipales (PFM) et le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés poursuit de tels objectifs ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reconduit la Politique Familiale et des Aînés pour les années 2018-2019 et 2020;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dépose conjointement avec l'ensemble des cinq autres municipalités de l'Île d'Orléans, une demande de financement pour les programmes PFM et MADA;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de l'Île-d'Orléans;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désigne Monsieur Patrick Morin, conseiller au siège numéro 3 comme représentant de la Municipalité sur le comité PFM MADA de la MRC de l'Île d'Orléans;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents requis par ce dossier.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 30 pour un total de 10 minutes.

018-037

Item 13 **Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 20 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.